



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 07/10/2022  
Reçu en préfecture le 07/10/2022  
Affiché le 07/10/2022  
ID : 085-200082139-20221003-6883-DE-1-1

—  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
—

VILLE DES SABLES D'OLONNE

—  
Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
du 3 octobre 2022

-----  
**DELIBERATION N° 42**

**OBJET : ATTRIBUTION DES PRIMES RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES - PASSEPORT À  
L'ACCESSION - ÉCO-PASS**

L'an deux mille vingt deux, le trois octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt sept septembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

**PRESENTS** : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHEREAU Donatien, COTTENCEAU Karine, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre.

**ABSENTS EXCUSES** : CHENECHAUD Nicolas donne pouvoir à BLANCHARD Alain, COMPARAT Annie donne pouvoir à MONGELLAZ Gérard, HERBRETEAU Jennifer donne pouvoir à CHEREAU Donatien, PINEAU Florence donne pouvoir à ROUSSEAU Lucette, DAVESNE Daniel donne pouvoir à CHAPALAIN Jean-Pierre.

**ABSENTS** : DARMHEY Alain, POTTIER Caroline.

-----  
En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Madame Frédérique GUAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 43



REPUBLIQUE FRANÇAISE

—  
DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
—

VILLE DES SABLES D'OLONNE  
—

Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
du 3 octobre 2022

-----  
**DELIBERATION N° 42**

**OBJET : ATTRIBUTION DES PRIMES RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES - PASSEPORT À  
L'ACCESSION - ÉCO-PASS**

Valoriser l'habitat, favoriser la rénovation énergétique et embellir le cadre de vie des Sables d'Olonne constituent un objectif commun aux habitants et à la Ville.

Pour les habitants, l'ancienneté d'un logement, sa vacance, son mauvais entretien ou sa vétusté voire son insalubrité, conduisent à la dégradation de la qualité de vie et à la perte de la valeur d'un bien.

Pour la Ville, il s'agit à la fois de lutter contre l'isolement des personnes qui le possèdent ou qui l'occupent, d'éviter la dégradation matérielle et sociale d'une rue, d'un quartier ; de favoriser l'amélioration de l'habitat ancien pour lui redonner une structure, une occupation et une valeur ; ou encore de participer à l'embellissement de la ville et à la mise en valeur de son patrimoine bâti afin d'améliorer le cadre de vie des habitants permanents ou de passage, en renforçant son attractivité touristique et commerciale.

Pour répondre à ces enjeux prioritaires, la Ville s'engage aux côtés des habitants désireux d'entreprendre des travaux de rénovation de leur habitat, en aidant les usagers du logement, propriétaires occupants ou susceptibles de le devenir, propriétaires bailleurs ou susceptibles de le devenir ainsi que les locataires, dans leurs démarches administratives et financières pour la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, la Ville accompagne les usagers du logement souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat, dans leurs recherches d'aides financières adaptées à chaque situation et les aide dans l'accomplissement de leurs démarches.

Pour réaliser ses objectifs, la Ville et son service Logement-Habitat :

- développe une action d'information auprès des usagers du logement et des milieux professionnels sur l'ensemble de la Ville,
- assiste et conseille gratuitement les usagers du logement dans la constitution des dossiers, en collaboration avec les services départementaux de l'amélioration de l'habitat et les organismes mandatés par les caisses de retraite.

Ainsi, la Ville peut attribuer des primes concernant la rénovation de l'habitat ancien, les ravalements de façade et l'amélioration énergétique de l'habitat ancien de résidence principale avec des conditions de ressources ainsi que l'accession à la propriété dans le neuf et l'ancien pour les primo-accédants.

Les primes ne pouvant être versées qu'avec l'accord du Conseil Municipal,

\* \* \*

2/3

Après avis favorable de la Commission Culture et patrimoine, réunie le 23 septembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**- D'ATTRIBUER les subventions figurant au tableau ci-annexé,**

**- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget communal.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne  
Les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Yannick MOREAU**



Signé par : Yannick MOREAU  
Date : 07/10/2022  
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

*Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :*

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

PAIEMENT DES PRIMES VILLE : RÉNOVATION et RESTAURATION DES FAÇADES  
PASSEPORT ACCESION – ECO PASS

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS

Conseil Municipal du mois d'octobre 2022

N° DOSSIER	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT PRIME
026/2022	RENOVATION	1 500,00
063/2021	RAVALEMENT	2 205,74
070/2021	RENOVATION	1 500,00
030/2021	RENOVATION	1 205,10
098/2021	RENOVATION	1 353,68
008/2022	RENOVATION	961,48
086/2022	RENOVATION	911,61
015/2021 PA	PASSEPORT ACCESION	3 000,00
075/2021	RENOVATION	1 500,00
089/2021	RENOVATION	1 113,12
027/2022	RENOVATION	553,67
	TOTAL	15 804,40